

**Extrait N° 3 / du procès-verbal des  
délibérations du Conseil Municipal**

-----

**Séance ordinaire du 21 décembre 2018**

**L'an deux mil dix-huit, le 21 décembre** à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur René MONDON, Maire.**

**NOTA :**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du Conseil a été faite le **11 décembre 2018** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **23**.

Le Maire,

**Présents :** M. MONDON René – Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – Mme MARCHAND Gladys – Mme MEZINO Sylvaine – Mme HEBERT Monique – M. CASSAGNABERE Patrick – M. RIVIERE Lucien – Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée – Mme CADAS Virginie – M. PAYET Fabrice – M. FRINGUE Mikaël – M. RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane – M. FERRERE Fredo – M. RIVIERE Olivier – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia – Mme ROMAINSTAL Géraldine – M. FORT Paul –.

**Absents :** M. VLODY René – Mme ABELARD Isabelle – M. CANTINA Pierrot – Mme HOARAU Annie – M. SERMANDE Jean Pierre – M. DENNEMONT Jean Daniel – Mme SILOTIA Natacha – Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne.

**Procurations :** Mme LESQUELIN Nadia a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose – Mme CADERBY Colette a donné mandat à M. FORT Paul.

**Secrétaire :** Le Maire propose la candidature de **Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** est désignée pour en assurer les fonctions.

**& &  
&**

**AFFAIRE N° 3 /     **SIDELEC****

- Désignation des représentants de la Commune

Le Syndicat Intercommunal d'Electricité du Département de la Réunion est l'Autorité Organisatrice de la distribution publique d'électricité. A ce titre, le Sidélec a pour fonction de garantir la qualité du service de distribution délégué à EDF par contrat de concession.

.../...

Le Sidélec est propriétaire des infrastructures réseau et assure en sa qualité de maître d'ouvrage les travaux d'extension, de renforcement et d'enfouissement des réseaux électriques en zone rurale.

Le Sidélec regroupe les 24 communes de l'île, chacune étant représentée au sein du Conseil Syndical par un élu.

Par délibération en date du 11 Avril 2014, le conseil avait désigné :

- ✓ M. Bénard Alex : délégué titulaire ;
- ✓ M. Rivière Raphaël : délégué suppléant

Suite au décès du délégué titulaire, il convient de procéder à une nouvelle représentation pour la Commune des Avirons.

Le vote a lieu à bulletin secret.

Le Maire demande aux candidats de se faire connaître.

Sont candidats :

M. RIVIERE Raphaël en qualité de délégué titulaire et M. FRINGUE Mikaël en qualité de délégué suppléant.

Il est procédé à un vote à bulletin secret.

Le dépouillement a donné le résultat suivant :

- ✓ Inscrits : 33
- ✓ Votants : 25
- ✓ Blancs ou nuls : 0
- ✓ Suffrages exprimés : 25

M. RIVIERE Raphaël et M. FRINGUE Mikaël ont obtenus 25 voix.

En conséquence :

- M. RIVIERE Raphaël est désigné délégué titulaire et M. FRINGUE Mikaël délégué suppléant de la Commune au sein de SIDELEC.

**Et les membres ont signé.**

**Pour expédition conforme,**

**Le Maire,**

**René MONDON**